



Déclaration FSU au CAEN de Grenoble

10 juin 2025

Nous ne pouvons commencer ce CAEN sans rappeler notre attachement à cette instance et l'importance de son maintien. Dans le cadre, d'un vote en commission de l'Assemblée nationale le 24 mars 2025, les députés ont voté en faveur de diverses mesures de « simplification administrative », dont plusieurs consistent à supprimer des instances de concertation et de dialogue social sans qu'aucun bilan d'activité n'ait été fait. Leur suppression ne serait assurément pas de nature à renforcer la confiance de nos concitoyen·nes dans le fonctionnement des administrations publiques.

Dans ce contexte, l'administration de l'Éducation nationale a envisagé la suppression des Conseils académiques de l'Éducation Nationale (CAEN), au sein desquels les représentant·es des usager·es et des personnels peuvent discuter, en présence d'élue·s des différentes collectivités territoriales, les politiques scolaires mises en œuvre au niveau de la Région et des académies, mais aussi de l'état du bâti scolaire, en particulier des lycées, en présence des recteurs, du DRAAF, du ou de la président·e de région et du préfet. Curieuse conception du dialogue social qui consiste à supprimer cette instance !

Le scandale des violences physiques et sexuelles au sein de l'institution privée catholique sous contrat Notre Dame de Bétharram ont permis de libérer la parole de nombreuses victimes scolarisées dans d'autres établissements privés sous contrat. Cette situation n'est pas isolée et d'autres établissements privés catholiques sont concernés, dont Sainte-Croix des Neiges à Abondance dans notre académie. Ces faits révèlent une conception de l'éducation empreinte d'autoritarisme et de domination violente des adultes sur les enfants. Ils montrent aussi la culture du silence, voire du secret qui prévalait et qui prévaut encore sur les faits de violences et de VSS contre les mineur·es en particulier dans la sphère catholique. Il est urgent de s'interroger sur la nécessité de maintenir cette dualité scolaire.

Dans un premier temps, l'État doit rompre les contrats des établissements qui ne respectent pas le Code de l'Éducation, notamment cette prescription : « *Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité* » et ce quelle que soit leur affiliation culturelle. L'autorité de l'État doit s'exercer immédiatement par des contrôles vraiment renforcés, y compris dans tous les domaines de la vie scolaire de ces établissements. Les annonces ministérielles de contrôles favorisant la protection physique des élèves sont un premier pas, insuffisant et incomplet. Elles témoignent d'une absence de volonté de remettre en cause les contrats d'associations consubstantiels aux dérives de certains établissements, pourtant financés généreusement par l'État et les collectivités territoriales dont la Région AuRA. Ces contrôles négociés avec le privé pendant que les faveurs de financement continuent de pleuvoir témoignent d'une forme de duplicité et de connivence idéologique pérenne de responsables politiques. Pas un centime de financement public ne peut continuer à être utilisé contre la jeunesse, contre sa sécurité, contre son émancipation par les savoirs et la raison, à plus forte raison s'il s'agit d'établissements privés sous contrat.

Rompre les contrats d'association avec ces établissements aurait aussi pour conséquence de tarir les largesses financières de la Région AuRA, du moins en théorie. Celle-ci subventionne largement l'enseignement privé. La région se montre bien généreuse envers l'enseignement privé, d'autant qu'elle participe au développement de certains lycées avec l'aménagement de nouvelles classes. Pour rappel, durant cette période de nombreux lycées publics de la région se trouvaient virtuellement en cessation de paiement avec moins de 30 jours de fonds de réserve !

Les établissements privés ne concourent absolument pas à la réalisation des missions de service public éducatif, comme de nombreuses études l'ont montré. La FSU rappelle sa revendication d'unification du système éducatif d'enseignement dans un service public laïque d'éducation intégrant l'actuel enseignement privé sous contrat respectant le code de l'Éducation.

Dans le dernier point mis à l'ordre du jour par la Région, en 2023, la Région indiquait un plan pluriannuel sur la période 2022-2030 de 200 millions d'euros « dans le souci permanent de recherche d'une égalité des chances pour les élèves des lycées publics et privés ». Il ne s'agit d'une égalité des chances, mais bien de l'organisation d'un marché scolaire. Les documents transmis sur l'évolution des formations et sur les mises en réseau le montrent par leur échec et illustrent le caractère ségrégatif de l'enseignement privé. Pour ce CAEN, aucune information sur la rénovation des lycées publics, aucune information dans les documents de ce CAEN sur l'avancement du projet d'un lycée prévu pour 1700 élèves à Douvaine, dans un secteur en forte tension.

Concernant les points relevant de la compétence de l'Éducation nationale, nous ne pouvons que rappeler que la diminution des effectifs ne règlera en rien la crise structurelle du recrutement dans tous les métiers de l'éducation. Cette année encore le nombre de candidat-es inscrit-es aux concours est en baisse. Dans le 2^d degré, le nombre d'inscrit-es baisse de 4 % par rapport à la session 2024, ce qui représente 2848 candidat-es en moins pour la session 2025. Dans le premier degré, le nombre d'inscrit-es est en très légère hausse, 1,8% mais ne pallie en rien la chute de près de 45 % du nombre d'inscriptions entre 2021 et 2025. Rien n'est fait pour endiguer cette crise, aucune perspective de revalorisation (les salaires étant le premier frein à l'engagement dans l'éducation nationale), des réformes passées en force contre l'avis majoritaire des organisations syndicales et une dégradation des conditions de travail. Les conditions d'entrée dans le métier se sont dégradées avec une majorité de stagiaires affecté-es à temps plein, alors qu'elles et ils ont besoin de rentrée progressivement dans le métier sur plusieurs années. Les services publics et la Fonction publique parce qu'ils servent l'intérêt général, devraient pourtant bénéficier d'un budget largement plus important et cesser d'être une variable d'ajustement budgétaire. D'ailleurs, tout montre que l'Éducation nationale est à l'os : après le pitoyable épisode de la non reconduction des contrats de certain-es non titulaires dans certaines académies, nous avons eu le droit à la séquence Pass culture qui a appelé, par son mépris et sa brutalité, l'épisode HSE.

Dans le 1^{er} degré, de très nombreuses fermetures de classes au profit de postes « hors la classe » ne vont permettre ni d'alléger les effectifs ni d'améliorer la situation du remplacement. Dans le 2ⁿd degré, les DGH étriquées conduisent à préparer la rentrée dans des conditions très dégradées pour les élèves et les personnels, avec toujours des suppressions de postes. Pour les personnels sociaux, il est inacceptable que des postes ne soient pas créés du fait de l'ouverture de deux collèges en Haute-Savoie, qui vont accroître la charge de travail déjà trop importante des assistantes sociales de Haute-Savoie.

L'année dernière nous dénoncions unanimement le « choc des savoirs ». Dans les collèges, la ministre a expliqué vouloir maintenir les groupes de niveau en Sixième et Cinquième à la rentrée pour que la DEPP et l'IG puissent mener à terme l'évaluation de ce dispositif sur une cohorte complète. Les premiers éléments de cette étude, comme la ministre a pu en faire état indirectement devant le Sénat, confirmeraient toutes les analyses et constats de la FSU. Nous exigeons donc du ministère qu'il communique au plus vite les premiers enseignements de cette enquête pour en finir sans attendre avec les groupes de niveau dès la rentrée 2025.

La modification de l'année de terminale bac professionnelle avec le parcours en Y, se met en place dans les établissements, chacun l'adaptant à sa façon sans concertation dans le flou le plus complet désorganisant le fonctionnement des établissements et fragilisant le parcours de nos élèves sous couvert d'autonomie des établissements. La FSU s'oppose toujours à cette réforme et reste combative. En effet retirer 170 h sur les trois années à des élèves déjà fragilisés et de plus en plus jeunes ne pourra pas améliorer la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle. Pour l'instant ce sont les conditions de travail des personnels qui se dégradent avec les jonctions multiples engendrées. La démobilisation générale voire le décrochage qui suivront les épreuves du

mois de Mai seront de la responsabilité du ministère mais ce sera bien les enseignants qui seront impactés en première ligne. La voie professionnelle initiale sous statut scolaire doit assumer sa véritable vocation de préparer les élèves à un diplôme. Pour l'ensemble des raisons citées auparavant, ce parcours différencié va à l'encontre de l'égalité de traitement des élèves et écorne la promesse républicaine. Cela nous permet de réaffirmer notre demande d'abrogation de cette réforme inique. La FSU continue de réclamer un vrai bilan des réformes mises en place en bac professionnel et une remise à plat des grilles de bac pro avec la volonté de faire du lycée pro un moteur d'émancipation réelle pour les élèves de la voie professionnelle initiale sous statut scolaire.

Monsieur le Recteur, vous l'avez vu à votre arrivée, les personnels de l'Éducation nationale sont prêt-es à se mobiliser fortement pour les conditions de travail de leurs élèves, dans les quartiers prioritaires, dans les espaces plus en marge, à tous les niveaux. Il y a 3 ans, la Région annonçait un Plan Marshall pour les lycées. Aujourd'hui, c'est un véritable Plan Marshall dont l'éducation a besoin, afin de réduire significativement les effectifs par classe, maintenir un service public d'éducation de qualité, avec des personnels qualifié-es et revalorisé-es.